

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



Mercredi 4 juillet 2018

Membres du Conseil Municipal présents : Valérie GUYON, Pascal CHEVALLIER, Olivier BROCOT, Gérard MOREL, Alexandre ANDRE, Anne BASSET, Sébastien LABRY, Bernard MALIN, Michel PIRAT, Sylvie LONG.

Excusés : Patrick ARBAN, Olivier MALIN, Virginie GAGNEUX (pouvoir à Alexandre ANDRE)

Réuni, sous la présidence de Madame Valérie GUYON, Maire de Saint-Nizier-le-Bouchoux, le Conseil Municipal a **délibéré sur les questions suivantes et a**:

- validé la modification des statuts du S.I.E.A. suite à la demande de la Chambre Régionale des Comptes et de la Préfecture ;
- accordé l'indemnité de conseil à 100 % pour 171 jours au cours de l'année 2018 à Mme MOREL-PACLET, Comptable du Trésor ;
- validé l'offre de l'Entreprise DRUGUET Frères, de Montrevel en Bresse, d'un montant de 20 952.95 € H.T. soit 23 048.25 T.T.C. pour les travaux de réfection de la façade arrière de la Salle Polyvalente ;
- décidé de faire une étude interne pour les travaux de réfection de la toiture du local « Société de Chasse - Comité des Fêtes - Amis de la pétanque » situé à Mépillat ;
- validé le devis de l'Entreprise MARTINEZ Frères Isolation, de Pont d'Ain, concernant les travaux d'isolation thermique de la bibliothèque et du hall d'entrée de la salle polyvalente pour un montant de 1 340.00 € H.T. soit 1 608.00 € T.T.C. (travaux non effectués par LENA CONCEPT) ;
- validé l'offre concernant les travaux de curage des canalisations au Bourg pour un montant de 905.00 € H.T. soit 1 086.00 € T.T.C pour un forfait de 7 heures et 89.00 € H.T. soit 106.80 € T.T.C. la tonne pour le traitement des matières (option) ;
- validé le devis de la société AMB Agencement et Menuiserie Bressane de Sainte-Croix concernant la fabrication et pose d'un meuble bureau accueil à la Bibliothèque qui s'élève à 1 263.00 € H.T. soit 1 515.60 € T.T.C. ;
- pris connaissance de l'offre de la société ROGER CAVALLERO concernant l'achat d'une nacelle, pour un montant de 1 080.00 € H.T. soit 1 296.00 €, et décidé de demander une fiche technique ;
- validé le devis de l'ETA PIRAT Gwénaël pour les travaux d'élagage 2018, qui s'élève à 12 500.00 € H.T. soit 15 000.00 € T.T.C. ;
- validé l'offre de la société PUTIN de Varennes St Sauveur pour les travaux de pose de parquet flottant au logement de la Boulangerie qui s'élève à 2 112.06 € H.T. soit 2 323.27 € T.T.C. et décidé d'étudier le projet de réfection de la devanture de la Boulangerie ;
- pris une décision modificative du budget pour les frais supplémentaires concernant le P.L.U. d'un montant de 206.00 € ;

- décidé de transformer le contrat à durée déterminée de Sylvie JAMBOR, Adjoint administratif, en contrat à durée indéterminée à compter du 1^{er} septembre 2018 ;
- décidé, suite à l'extension de la salle polyvalente et construction de la nouvelle bibliothèque, d'augmenter le nombre d'heures hebdomadaire de Marie-Pierre MALIN, Adjoint technique responsable de l'entretien des locaux ;
- accepté la demande de réduction d'un demi mois de loyer pour Madame VERPOIX – cabinet infirmier, locataire du local situé « 5bis résidence du lavoir », celle-ci n'ayant pas pu prendre possession des lieux au 1^{er} juin, suite aux coupures de compteurs résultant du départ de l'ancien locataire. ;
- pris connaissance du courrier de la Commune de Varennes St-Sauveur informant du projet de révision de sa carte communale ;
- pris connaissance de l'étude réalisée par la CA3B concernant l'aire de loisirs de Mépillat.

L'ordre du jour étant épuisé et les élus n'ayant plus de questions,
Madame le Maire lève la séance.

Le Maire

Valérie GUYON